

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 9 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 19 décembre 2018, s'est réuni en Mairie en session extraordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Michel BRUN
Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 1

Michel BRUN, procuration à Nicole FAURE

Votants : 8

Monsieur Morgan FAURE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20190109-02 : Élection d'un nouvel adjoint

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal ; sept conseillers étant présents, il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie. Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Il est rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Monsieur Michel BRUN, absent excusé, a donné procuration à Madame Nicole FAURE pour voter en son nom.

Le Conseil municipal désigne comme assesseurs Monsieur Marcel RUINAT et Monsieur Gilles GUINARD. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son vote dans l'urne. Après le vote du dernier Conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	8
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	8
e. Majorité absolue :	5

Madame Andrée BOCQUERAZ a obtenu 8 suffrages.

Madame Andrée BOCQUERAZ a été **proclamée** Adjoint et a été immédiatement installée en qualité de second Adjoint au Maire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE